



Compte Rendu

Rencontre Direction des Routes

Lieu : Salle LEONARD du Conseil Départemental.

Participants :

- **Elu en charge des Routes :** Mr PILLEFER.
- **Direction :** Mr FELDNER, Mme BARGE, Mr MILHOMME.
Mme ROGEZ et Mme TETTA.
- **Représentant CGT :** Mr LE THIEC, Mr CORET, Mr LE TOHIC et Mr BEGUIN.

Date de la réunion : 07 Septembre 2021.

Durée réunion : Début 16h30. Fin 18h30.

Ordre du jour :

- ✓ **Préambule :** Présentation de la Nouvelle Direction des Routes.

Mme BARGE Directrice des Routes. En remplacement de Mr VIROULEAU.

Nouvelle direction à partir du 1 Octobre.

Evolution de 3 à 2 Directeurs Adjoint.

- Passage à un commandement unique.

Objectif : Eviter la double subordination. Recevoir des ordres et en rendre compte à un seul patron.

Mr MILHOMME Philippe Directeur Adjoint en charge de l'entretien routier.

Mr CHARPENTIER Aloïs Directeur Adjoint en charge des Grands Projets.

- 1. **Nouvelles orientations du Conseil Départemental.**
 - En matière de moyen humain, matériel et structure.
 - Travaux neufs :
 - Quels sont les projets en cours et à venir ?

- ✓ Centre de MONTOIRE.

Lors de notre dernière rencontre il a été évoqué le rachat par la Société SIM et la construction d'un nouveau centre pour Montoire.

Dans le cas contraire, des travaux de rénovation devaient être entrepris.

- Mr FELDNER.

Dossier complexe. Toujours dans l'attente de la Société SIM. La situation de cette dernière reste complexe. (Injection plastique n'étant plus porteur)

Projet d'amélioration du Centre Routier toujours d'actualité également.
Projet inscrit dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Réalisation à l'horizon 2024 soit pour un nouveau projet ou une
réhabilitation du centre dans son intégralité.

- Travaux 2022.
 - Enveloppe de 7,4 millions d'euros de prévue pour les Ouvrages d'Art.
 - En prévision :
 - Aménagement de pistes cyclable. (Voie verte Molineuf / Blois)
 - Suppression d'un passage à niveau.
 - Déviation de MER. (RD 112 à RD 2152)
 - Création d'un giratoire à MUIDES. (RD 951 / RD 112)
 - Création d'un giratoire à COURS-CHEVERNY. (Niveau de la ZI)
 - Aménagement d'un tourne à gauche pour la ZA de la BOUCHARDIERE à NAVEIL.
 - Continuation de l'Arasement des banquettes de la Loire.
 - Volonté de poursuivre le Schéma Poids Lourd.
 - Etc....

La Direction des Routes conduit un plan d'investissement à 5 ans pour avoir un réseau routier dit stable. (Toutes les routes nickels à l'horizon 2027).

L'état des routes dépendra uniquement de l'importance apportée par le département.

- Effectifs :
 - Pas d'évolution de prévue sur les effectifs dans un proche avenir. Le budget reste stable.
 - Agents en arrêts de longue durée. (Pontlevoy – Mer – DHUYZON ...) Postes non compensés.
 - Le remplacement des agents dépend de l'organisation du service hivernal. Il convient que chaque responsable de division remonte les besoins afin d'optimiser ce dernier.
- 2. **Organisation de la Surveillance Active du réseau routier du CD41.**
 - Suivi du dispositif embarqué évoqué lors de notre dernière rencontre.
 - Il convient d'avoir une expertise sur l'utilisation des tablettes et sur le moyen de contrôle de manière générale et sur le suivi des relevés. (Exploitation de données, statistiques.....)
 - L'outil doit pouvoir évoluer.

Il est impératif de maintenir cette surveillance et de professionnaliser cette activité.

- 3. **Habillement des agents des Routes.** (Voir annexe 1 & 2)
 - Dans l'ensemble, le personnel reste insatisfait sur la dotation des vêtements et des EPI. (Casque de débroussaillage, chaussure glissante, bottes, tee-shirts...)
 - Nous demandons le lavage des vêtements de travail comme prévu par la législation.
 - Habillement des contractuels.

- Débat sur le courriel du 9 Juin de Mr RADLE du service prévention. (Suivi en réponse de la direction des Routes).
Réponse **inappropriée**. Pour rappel, les agents des routes en astreinte hivernale utilisent également le matériel de tronçonnage et de débroussaillage.
- Nous sollicitons la Direction des Routes afin de débattre sur l'habillement global et sur le matériel, tant en termes de qualité, que de besoins réels des agents.

Adéquation des moyens matériel et vestimentaire.

Mr FELDNER demande à Mr MILHOMME de prendre en charge le dossier habillement et d'engager une concertation avec notre syndicat.

➤ 4. **Accessibilité du Parc Routier et de l'Agence de Vendôme !**

- Qu'en est-il du plan Vigipirate ?

La nouvelle posture VIGIPIRATE "été - automne 2021" est active depuis le 19 juin 2021 et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau "sécurité renforcée - risque attentat" Dans le contexte de crise sanitaire générée par la pandémie de la COVID-19, la menace terroriste demeure à un niveau très élevé.

✓ **Cette posture VIGIPIRATE adapte donc le dispositif en mettant l'accent entre autres sur la sécurité des bâtiments publics**

- Voir si possibilité d'installer un digicode au Parc (Mr MILHOMME).
 - **A suivre.**

Pas de changement de prévu pour l'Agence de Vendôme.

➤ 5. **Ressuage.**

- Le Département expérimente une nouvelle technique à base de lait de chaux pour traiter le ressuage des chaussées. Pour cela, le CD s'est doté d'un camion spécifique.

« Le ressuage est un phénomène courant lors des fortes chaleurs estivales : le bitume remonte en surface de la chaussée. Il peut être fortement accentué quand il y a des contraintes importantes sur la route (circulation importante, passage de poids lourds...) et provoquer une diminution de l'adhérence du pneu, des arrachements de la chaussée, rendant ainsi la route moins sûre pour les usagers. Les services routiers du Conseil départemental traitaient jusqu'à présent ce phénomène par épandage de gravillons.

Cette solution est cependant onéreuse et elle rend la conduite plus délicate, en particulier pour les deux-roues.

Le Département a donc décidé de mettre en place une nouvelle technique.

L'épandage de lait de chaux, mélange de chaux éteinte et d'eau, non nocif pour l'environnement.

Cette méthode possède de nombreux avantages : elle peut être utilisée de façon préventive, dès l'annonce de fortes chaleurs, ce qui évite les problèmes de glissement, d'arrachement et de projection de gravillons. Plus besoin également d'installer de signalisations de danger ».

Evolution de mise en application ?

- 1 ère application sur le RD 30 (sur 5 km) entre Contres et Thenay.
- Essai concluant.

Cependant, nous constatons un retour des gravillonneurs dans les Divisions (agences routières) avec un stock de gravillons.

Pourquoi ce retour en arrière ?

Le Conseil Départemental a souhaité communiquer sur ce nouveau procédé auprès des Loir-et-Chériens avant la mise en application de cette nouvelle méthode.

➤ **6. Fauchages mécanique.**

- Nous rencontrons de plus en plus de problèmes de fils téléphonique en fond de fossés voir sur accotements.

Pas de solution à ce jour. Problème opérateur.

➤ **7. Surfaçage panneaux.**

- Pourquoi avons-nous dû abandonner le surfaçage et quel coût pour le CD41 ?

Suite au jugement rendu par un tribunal, le CD 41 à dû abandonner le projet de surfaçage. Avec pour obligation de revenir à une situation normale en retirant ces derniers.

➤ **8. Dotation tracteur dans les Centres.**

- Certains centres sont dans l'attente d'une dotation pour un chargeur. (Montoire avec Mondoubleau. 35 Km.....)

La réhabilitation du Centre DE MONTOIRE et la création d'un quai de chargement devrait aboutir à l'obtention d'un chargeur dédié au centre.

➤ **9. Recyclage des matériaux et déchets routier.**

- Apparemment, les balises J1, J3 et J13 ne sont plus triées car pas de recyclage au centre de tri. (DRC)

Nous devons rester sur notre ligne de conduite. Il paraît inconcevable de ne pas pouvoir recycler. Il faut se renseigner du pourquoi !

Questions diverses :

Interventions d'urgence :

- Gestion aléatoire lors d'une intervention semaine 31 pour déversement de boue de station de papeterie.
 - ✓ Début de journée à 08 :00. Début d'intervention à 11 :00 pour une fin à 23 :30.
 - ✓ Pas de remplacements, pas de pause repas. (Proposition à 16 :00)
 - ✓ Repas à 23 :30 après fin de service.

Qu'en est-il du respect du règlement du temps de travail ?

Pourquoi l'équipe d'astreinte n'a pas été sollicité ?

Pas réponse de la direction !

- Mini tornade.

Pas de matériel pour intervention en hauteur. Utilisation du tracteur chargeur avec une personne dans le godet !

Qu'en est-il du respect des règles de sécurité ?

Est-il toujours d'actualité de louer du matériel adapté ? (Nacelle)

Le besoin en matériel dépend du service concerné. Il convient que chaque responsable évalue les besoins afin d'optimiser l'organisation des chantiers.

- **Fibre optique.**

Quelle profondeur d'enfouissement pour la fibre optique ?

Constat de fourreau à 20 centimètres de la surface. (Travaux avec tractopelle RD 9 Secteur Savigny poutre de rive).

A qui revient la surveillance des travaux ?

Mr FELNER : La surveillance revient à l'agent de maîtrise en charge de la GDP.

Il convient de respecter la réglementation et de faire une demande de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour ne pas avoir de surprise.

1. Annexe.

Dotation vestimentaire des contractuels en divisions routière

5 messages

Prévention et santé au travail BF <prevention.sante@departement41.fr>

9 juin 2021 à 17:25

À : Suzanne CARREAU <suzanne.carreau@departement41.fr>, Isabelle JARRIER <isabelle.jarrier@departement41.fr>, Angélique LOQUINEAU <angelique.loquineau@departement41.fr>, Marjolaine AUGER ITSVART <marjolaine.auger-itsvart@departement41.fr>, Florence MORIT <florence.morit@departement41.fr>, Lionel CORET <lionel.coret@departement41.fr>, Murielle ROCHE <murielle.roche@departement41.fr>, Franck BEGUIN <franck.beguineau@departement41.fr>, Marie-Line BLANCHET <marie-line.blanchet@departement41.fr>, Nicolas CHOLLET <nicolas.chollet@departement41.fr>, Sébastien GINER <sebastien.giner@departement41.fr>, Frédéric BIRAUD <frederic.biraud@departement41.fr>, Béatrice DEVOS-CLEMENT <beatrice.devos-clement@departement41.fr>, Stéphanie TAUPIN <stephanie.taupin@departement41.fr>, Pascale BASURINI <pascale.basurini@departement41.fr>, Marion LEGER <marion.leger@departement41.fr>

Cc : Lea AUGER <lea.auger@departement41.fr>, Véronique ROGEZ <veronique.rogez@departement41.fr>, CHSCT BF <secretaire.chsct@departement41.fr>, Sabrina TETTA <sabrina.tetta@departement41.fr>, Véronique THORRAND <veronique.thorrand@departement41.fr>, Antoine HERY <antoine.hery@departement41.fr>, Christian VIROULAUD <christian.viroulaud@departement41.fr>, Médecine préventive BF <medecine.preventive@departement41.fr>, Marc CARRE <marc.carre@departement41.fr>, Antoine DESMIER <antoine.desmier@departement41.fr>, Anne DREME <anne.dreme@departement41.fr>

Bonsoir ,

Lors de la séance du CHSCT du 16 mars 2021, une question diverse a été soulevée par un représentant du personnel de la section syndicale CGT au sujet de la dotation vestimentaire des agents contractuels en remplacement dans les divisions routières.

Cette dernière portait sur l'absence de tenue de pluie, de tronçonnage et de casque forestier.

En retour, la Direction des routes et des mobilités a tenu à informer la Direction des Ressources Humaines par le biais d'une note datée du 4 mai 2021, des nouvelles modalités d'organisations des collectifs de travail.

De fait, pour les **agents contractuels en remplacement**, il sera prévu ce qui suit:

- Au regard du faible enjeux financier, les vêtements de pluie feront l'objet d'une dotation systématique;
- Sur la tenue de tronçonnage et le casque de débroussaillage, l'organisation du travail se fera de façon à ce que ces agents contractuels en remplacement, ne soient pas sollicités pour des travaux de tronçonnage, ni lors de travaux programmés ni lors d'interventions d'urgence.

Pour éviter tout risque de se trouver dans cette dernière situation, ils n'effectueront pas d'astreintes estivales. Ils resteront, par contre, intégrés aux astreintes de viabilité hivernale qui n'impliquent pas de telles tâches.

Dans ce contexte, la dotation en équipements de protection individuelle (EPI) tronçonnage ne serait donc pas utile.

Enfin, pour rappel, il est nécessaire de faire remonter ces informations vers la direction des routes et des mobilités par l'intermédiaire du manager de proximité.

Vous en souhaitant une bonne réception
Bien cordialement

Philippe RADLÉ

Service Prévention et Santé au Travail
Conseil départemental de Loir-et-Cher
02.54.58.54.80

2. Annexe.

Recyclage des vêtements de travail

Lea AUGER <lea.auger@departement41.fr>

25 mars 2021

14:55

À ZZ, ZZ, ZZ, ZZ, Sophie, Nadine, Véronique

Bonjour à tous,

Dans le cadre de sa politique d'achat durable, local et responsable, la collectivité souhaite mettre en place le recyclage des vêtements de travail (sauf chaussures de sécurité).

Cette procédure serait l'aboutissement et la suite logique du renouvellement à l'usure mis en place pour les vêtements de travail et EPI à compter de 2019. En effet, le vêtement « usé » serait enfin recyclé.

Le service des achats, après plusieurs entretiens avec des sociétés, est en mesure aujourd'hui de proposer une procédure de recyclage en faisant appel à Triethic, entreprise adaptée développant des solutions innovantes pour le recyclage des déchets.

Concrètement comment cela va fonctionner ?

Dans un premier temps, 8 containers (carton H : 47,5 cm ; Long : 78,5 cm ; Larg : 58,5 cm pouvant contenir jusqu'à 30 kg) vont être installés sur 5 sites (2 à la DRS, 2 à la DRN, 2 à la DRC, 1 au parc routier, 1 au local logistique de l'hôtel du département).

Dans un second temps, l'agent souhaitant renouveler son vêtement professionnel, quel qu'il soit, devra l'apporter à l'agent référent volontaire, qui devra le plier et le déposer dans le carton, de manière à ce que le carton soit optimisé au maximum. Le vêtement aura été préalablement nettoyé.

Une fois le carton plein, l'agent référent volontaire devra déposer (ou faire déposer si des collègues vont sur Blois) le carton au local logistique de l'hôtel du département (rez-de-jardin). Si le véhicule n'est pas adapté, prévenir la direction de la logistique que le carton est prêt à être récupéré.

Pour information, la société trie les vêtements récupérés selon la nature du vêtement, son état, sa composition... Elle découpe les logos, bandes haute visibilité, matière plastique ou métal. Puis, étape de recyclage et revalorisation : Les chutes non utilisées envoyées dans la filière de recyclage textile sont transformées en produit pour l'isolation ou le rembourrage. Les bandes haute visibilité sont revalorisées pour la fabrication de sacs à dos (Start up « La Saperie Française »).

Une actualité sur Salamandre va être mise en ligne dans les prochains jours.

Le service des achats compte sur votre implication dans ce beau projet de développement durable en agissant ensemble pour valoriser nos déchets en leur donnant une seconde vie.

Belle journée,

Léa AUGER

Chef du service des achats

Direction de la commande publique

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Tel: 02.54.58.41.39

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher, 34 avenue Maunoury 41000 BLOIS
Courriel : cgt@departement41.fr Téléphone : 02.54.58.43.80...portable : 06.22.79.97.74.

Page extranet du syndicat : <https://cd.cgt41.fr>